



DELIBERATION N° D.2024.06.52 du Conseil municipal du 20 juin 2024

Dons numéraires à destination du Club paralympique 2024 de la ville de Versailles.

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : Mme Corinne BEBIN

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Eric DUPAU, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, M. Jean-Yves PERIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Anne JACQMIN, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Philippe PAIN.
Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Bruno THOBOIS (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Thierry DUGUET), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Stephanie BELNA), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à Mme Marie-Agnes AMABILE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n° D.2024.03.16 du Conseil municipal du 14 mars 2024 portant sur la convention entre la ville de Versailles et le Comité des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ;

Vu les lettres d'intentions de dons reçues par la ville de Versailles au bénéfice de son Club paralympique 2024 ;

Vu le budget de la Ville de l'exercice en cours et l'affectation des recettes correspondantes sur l'imputation suivante : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 93326 « Manifestations sportives », nature comptable 756 « Libéralités reçues », déclinaison EVENTJO, et service A0400 « Communication ».

Dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, la ville de Versailles en tant que collectivité hôte, a décidé d'organiser un club paralympique 2024. Ce club permettra au public de bénéficier de la retransmission des épreuves sur grand écran, de profiter d'espaces de jeux, d'animations culturelles

de la ville et de célébrer les JO aux côtés d'athlètes et de sportifs.

Le club ouvrira du 26 juillet au 11 août pour les épreuves olympiques et du 7 au 8 septembre pour les épreuves paralympiques.

Sensibles aux actions menées par la ville de Versailles autour du handicap, trois donateurs souhaitent faire un don numéraire d'un montant total de 33 000€ à destination du club 2024 paralympique. Ces montants permettront de participer aux frais d'animations proposées au public, répartis de la manière suivante :

- le don de 25 000 € de M. Philippe Sereys de Rothschild financera une partie de l'écran géant qui rediffusera les épreuves paralympiques ;
- le don de 6 000 € de Mme Catherine Sereys de Rothschild financera les frais d'animations de sensibilisation au handicap, des casques de réalité virtuelle et une fresque participative ;
- le don de 2 000 € de Mme Jean Schmitt participera aux frais de traduction en langue des signes.

Ces dons étant grevés de conditions, ils font l'objet d'une approbation en Conseil municipal. C'est l'objet de la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver les dons numéraires des trois donateurs suivants au bénéfice du club 2024 paralympique de la ville de Versailles :
 - le don de 25 000 € de M. Philippe Sereys de Rothschild financera une partie de l'écran géant qui rediffusera les épreuves paralympiques,
 - le don de 6 000 € de Mme Catherine Sereys de Rothschild financera les frais d'animations de sensibilisation au handicap, des casques de réalité virtuelle et une fresque participative,
 - le don de 2 000 € de Mme Jean Schmitt participera aux frais de traduction en langue des signes ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 34

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 45 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 45 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.